Conseil communal de Payerne

Séance du jeudi 12 décembre 2019 à 19 h., salle du Tribunal

Présidence: Monsieur Jocelyn Canope

---

19 h. vient de sonner au clocher de notre vénérable Abbatiale lorsque l'Huissier Stéphane Wenger fait signe au **Président Jocelyn Canope** qu'il peut ouvrir cette séance, avancée exceptionnellement de 75 minutes. Il le fait en saluant très cordialement Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard, Messieurs les Municipaux André Jomini, André Bersier, Eric Küng et Julien Mora. **Le Président** salue aussi les membres du Législatif présents à cette dix-neuvième séance de la législature 2016-2021 et troisième de l'année 2019-2020, avec remerciements à toutes et tous de consacrer leur soirée aux délibérations du Conseil communal.

Il implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée, souhaite un complet et prompt rétablissement aux personnes atteintes dans leur santé et présente la sympathie du Conseil aux personnes et aux familles touchées par le deuil. **Le Président** adresse une bienvenue particulière au public ainsi qu'aux représentants de la presse qui nous font l'honneur de leur présence. Il adresse une bienvenue particulière à Monsieur Dino Belometti, invité à participer à la présentation des résultats de la consultation de la démarche participative concernant la place du Marché et l'hypercentre.
Aucune modification de l'ordre du jour adressé avec la convocation n'étant annoncée, celui-ci pourra être suivi tel que présenté.

70 membres sont convoqués et l'appel effectué par les scrutateurs fait constater la présence de 53 membres. 17 membres se sont excusés. Le quorum est donc atteint et les délibérations peuvent avoir lieu. La majorité est de 28 voix.

<u>Point a)</u>: Présentation des résultats de la consultation de la démarche participative concernant la place du Marché et l'hypercentre

En préambule, **le Président** demande à l'assemblée de ne pas interrompre les intervenants, toutes les questions relatives à cette présentation pouvant être posées au terme de celle-ci.

Les slides qui ont été commentés, tant par Madame la Syndique que par Monsieur Dino Belometti et par le Municipal André Bersier, sont joints en annexe du présent PV. C'est pourquoi la relation ci-dessous se veut succincte.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard ouvre les feux en précisant que ce projet de consultation populaire a été mené par Monsieur Dino Belometti qui détaillera le processus de cette consultation et les résultats, tout comme le Municipal André Bersier. Elle précise que l'objectif de cette présentation est de communiquer la synthèse des avis qui ont été exprimés sur les différents sujets lors de cette consultation et de détailler comment la Municipalité envisage de donner suite à ces résultats.
Madame la Syndique donne quelques précisions, notamment sur les questions précises qui ont été posées, ayant trait notamment à l'aménagement de la place du Marché, en termes d'animation, de restauration et d'accès. Des problématiques liées à l'abandon du préavis par la Municipalité concernant le Café et la création d'un ascenseur mais également à la restauration de l'Abbatiale, visant aussi l'utilisation de la place du Marché. Sans oublier l'hypercentre, dans la perspective de le rendre attractif et vivant. La population a été questionnée sur ces points extrêmement précis et, d'une manière plus large, a permis de prendre la température et de sentir la population sur des grands projets d'aménagement du centre-ville, comme le projet Migros-Coop, le parcage, la mobilité et les enjeux environnementaux, propres à cerner les atouts et faiblesses de notre centre-ville de manière à obtenir des indications pour la suite.

Monsieur Dino Belometti a décrit la manière dont le travail fut mené, étape par étape, ainsi que les résultats découlant des 1804 questionnaires validés provenant à 89,2% de personnes domiciliées à Payerne et 10,8% de visiteurs ou clients de nos commerces. Un travail réalisé par une quinzaine d'enquêteurs qui ont effectué 27 sorties totalisant 186 heures de travail. Les analyses des réponses ont été effectuées selon un protocole de pondération, allant de un peu pertinent à très pertinent. Une opération complexe qui a pris énormément de temps.

Le Municipal André Bersier a détaillé les vœux exprimés en matière d'animations souhaitées sur la place du Marché, allant des animations musicales diverses aux animations sportives, en passant par des manifestations artistiques ou culturelles, avec l'idée d'implantation d'un kiosque à musique destiné à des concerts ponctuels ou spontanés, par des sociétés musicales de notre ville, des environs ou de passage à Payerne.
Il a également décrit les souhaits exprimés en terme de restauration à envisager sur la place du Marché, allant d'une offre éphémère et ponctuelle en liaison avec des manifestations, style food-truck, à une offre de bar-apéritif avec restauration légère, en passant par de la restauration simple, complète avec accent sur les spécialités locales et une offre classique genre pizzeria. Il relève que l'option d'un restaurant ouvert sept jours sur sept avec offre culinaire raffinée est très importants dans les avis exprimés. Il est présenté comme un plus cohérent pour les visiteurs du site touristique et du centre historiques. Le Municipal a également évoqué les avis exprimés par rapport à la création d'un ascenseur reliant la place Paray-le-Monial à la place du Marché, avec 55,8% de personnes favorables. Les 44,2% de personnes défavorables le sont en mettant en avant les coûts de construction et d'entretien, l'aspects sécuritaire et les éventuels abus d'utilisation.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard a reflété les avis relatifs à l'hypercentre et ses atouts, en matière de commerces, de cafés et restaurants, de mobilité et de parcage, d'animations en ville et d'aménagements urbains et mobiliers publics. Payerne, ville commerçante est quelque chose qui tient au cœur des Payernois, avec une offre en matière de commerces et de restaurants. La mobilité et le parcage en ville sont aussi des

préoccupations qui ressortent, avec plus de 35% de participants insatisfaits de la situation actuelle, avec le sentiment d'un manque de parking au centre-ville. Elle exprime également les principales faiblesses de l'hypercentre, avec très nettement le manque d'espaces verts et de parcs de détente, pour 41% des avis exprimés, toutes classes d'âges confondues.
Madame la Syndique a détaillé les priorités pour développer le potentiel de l'hypercentre, selon les avis exprimés, avec illustration des tendances pondérées et données en pourcentage. Elle a conclu par le cercle de la vision populaire, en quatre bulles résumant les avis se dégageant de la consultation populaire : plus d'espaces verts et de sensibilité environnementale; un marché et des manifestations régulières en laissant un côté spontané, avec création d'un kiosque à musique; zone de rencontre à la Grand-Rue et parkings souterrain à la Concord et Café du Marché, avec une restauration de qualité, coin pour se prélasser et boire un apéritif.
Elle dit se réjouir du nombre de participants à cette consultation populaire qui dégage des tendances représentatives de la population. Cela va dans le sens, notamment de trois gros projets d'urbanisme dans le centre-ville pour amener des espaces verts, un parking souterrain et des animations sur la place du Marché. Un programme d'animation sera présenté en début d'année, construit avec les différents partenaires impliqués et l'ASAP, qui s'occupera de l'animation du site de l'Abbatiale notamment.
La Municipalité a la volonté de poursuivre dans une démarche participative et de franchir un pas supplémentaire en nommant trois commissions extraparlementaires, dès janvier 2020. Elles seront chargées de traiter et développer chacune un thème soulevé lors de la consultation. Les thèmes et la composition souhaitée de ces commissions sont détaillés dans le dossier joint au présent PV. Un travail qui devrait être rendu d'ici juin 2020 et qui sera un outil pour la Municipalité et une aide à la décision par rapport aux projets évoqués.
Madame la Syndique détaille la finalité du travail de chacune de ces commissions par rapport aux attentes et à la complexité de la mise en œuvre de certaines idées émises par rapport aux contraintes à accommoder face aux situations existantes et aux grands travaux prévus en ville. Elle ajoute qu'il sera intéressant de projeter comment on imagine la Grand-Rue et la rue de Lausanne et qu'il y aura certainement des éléments qui pourront être mis en place de suite, indépendamment de mesures d'urbanisme, exemples à l'appui, type fermetures temporaires de ces rues avec animations spécifiques. Ceci exprime une volonté de la Municipalité de ne pas laisser retomber le soufflé et l'appel est lancé aux groupes du Conseil communal afin qu'ils se coordonnent pour proposer leurs représentants respectifs dans les différentes commissions évoquées, avant la séance du Conseil communal du 6 février 2020.

Le Président remercie la Municipalité et Monsieur Dino Belometti de leur présentation et ouvre la discussion.

Le Conseiller Cédric Moullet pose une question technique, par exemple sur le calcul du taux de réponses de 83% par rapport aux chiffres de un à six.

Monsieur Dino Belometti explique la pondération entre ces chiffres et le mécanisme qui, marge d'erreur déduite, conduit au résultat. Une opération passionnante afin d'être le plus précis possible dans l'appréciation des résultats afin de rendre la démarche crédible.

Le Conseiller Nicolas Schmid demande si il y a des différences claires et nettes des réponses par rapport aux tranches d'âge, moins de 40 ans, plus de 40 ans, par exemple, générant des attentes totalement différentes.

Monsieur Dino Belometti informe que la Municipalité dispose du ranking du classement par rapport à toutes ces questions, par rapport à l'âge. Il précise que oui, par exemple la tranche des 15 ans privilégie les activités sportives aux activités culturelles mais, on trouve tout de même une certaine solidarité des classes d'âges par rapport aux réponses.

Madame la Syndique confirme que tous le détail des chiffres sont en mains de la Municipalité et volontiers mis à disposition des intéressés.

Le Conseiller Nicolas Schmid demande si les 20-25 ans ont disparu de Payerne ou s'ils sont tous aux études universitaires, constatant qu'il ne sont que 8% dans la pyramide des âges des avis exprimés.

Monsieur Dino Belometti n'a pas de réponse à donner, se bornant à expliquer la pluralité des heures et manifestations où les sondages ont eu lieu afin de toucher le maximum de classes d'âges. Ajoutant que personne n'a été obligé de répondre au sondage. Il y avait aussi la possibilité de répondre par smartphone moyennant l'accès avec un QR Code.

Madame la Syndique précise que la tranche des 17 à 19 ans est largement représentée, plus que les 20 à 25 ans puis que les tranches d'âges plus avancées sont bien représentées, ce qui appelle à pondérer la réflexion par rapport à cette problématique.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie Monsieur Dino Belometti de sa présentation et ses explications.

Point b : Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2019

Ce procès-verbal ayant été joint à la convocation à cette séance, il n'est pas procédé à sa lecture, chacune et chacun ayant pu en prendre connaissance. **Le Président** demande s'il y a des remarques ou corrections demandées à son sujet.

Le Conseiller Roland Bucher fait remarquer qu'il manque la dernière lettre à son nom de famille, à la page 166. Il relève avec humour qu'il peut comprendre qu'à l'approche de Noël, on l'ait appelé Roland Buche, mais demande néanmoins que ce lapsus soit corrigé.

Le Président prie le Conseiller Bucher d'accepter nos excuses et précise que la correction sera dûment effectuée avant le classement du document aux archives du Conseil.

Sans autre intervention, et conformément à l'article 67, alinéa 2 du Règlement du Conseil communal, il est adopté, moyennant que la correction demandée soit effectuée. **Le Président**

adresse ses vifs remerciements au secrétaire Monsieur René Cusin pour sa précieuse collaboration et pour la qualité de son travail.

Point c: Correspondance

Trois courriers sont adressés au Bureau du Conseil. **Le Président** en donne lecture.

Datée du 2 décembre 2019, lettre du Grand Conseil vaudois demandant le remplacement sans retard de la Députée Roxanne Meyer Keller, membre du Parti socialiste, démissionnaire au 31 décembre 2019. *(Annexe 1).*
Le siège sera occupée par Monsieur Sébastien Pedroli, membre du Conseil communal de Payerne au sein du groupe PSIP, premier des viennent-ensuite de la liste du Parti socialiste. Le Conseiller Sébastien Pedroli remplissant toutes les conditions requise pour occuper ce siège, les documents nécessaires à son élection ont été transmis au secrétariat du Grand Conseil.
Le Président félicite le Conseiller Pedroli pour son élection et lui souhaite, au nom du Conseil communal de Payerne, plein succès dans ses nouvelles fonctions. Il émet le vœu que l'écoute, le dialogue et le travail seront des atouts pour assumer ces nouvelles responsabilités.
Une annonce ponctuée d'un tonnerre d'applaudissements qui ont réjoui l'élu, qui s'est dit touché de tant de reconnaissance, tous partis confondus.

En date du 4 décembre 2019, lettre du Conseiller Sébastien Pedroli, annonçant sa démission de la commission des finances et de la commission de naturalisation. *(Annexe 2).*

Toujours daté du 4 décembre 2019, courrier émanant du Parti des socialistes et indépendants payernois (PSIP), présentant la candidature de la Conseillère Catarina Pina à la commission de naturalisation en remplacement du Conseiller Sébastien Pedroli, démissionnaire. *(Annexe 3).*

Point d : Nomination de la Conseillère Catarina Pina (PSIP) à la commission de naturalisation, en remplacement du Conseiller Sébastien Pedroli, démissionnaire

Le Président invite le chef du groupe PSIP Sébastien Pedroli à présenter sa candidate, la Conseillère Catarina Pina comme future membre de la commission de naturalisation.
Aucune autre candidature n'étant présentée, c'est à l'unanimité que la Conseillère Catarina Pina est élue à la commission de naturalisation, ce qu'elle accepte avec remerciements. Elle est félicitée par **le Président**.

Point e: Communications municipales

Trois communications écrites étant jointes à la convocation du présent Conseil, **le Président**

n'en fait pas lecture, se bornant à n'en citer que les titres, en invitant celles et ceux qui souhaitent s'exprimer de le faire au moment opportun. La parole n'est pas demandée.

Le Municipal André Jomini rebondit sur la communication sur les vins, en parlant de l'eau de nos sources communales. Plusieurs communes ont eu des problèmes de teneur en chlorothalonil de leur eau de source et, consécutivement à cela, la Municipalité a fait analyser toutes les sources alimentant notre réseau d'eau potable, tant sur que hors du territoire communal. Il en ressort qu'aucune trace de chlorothalonil n'a été relevée dans nos sources.
Le Municipal conclut avec malice qu'après avoir bien dégusté les crus communaux, il conseille de conclure avec de l'eau!

Le Conseiller Philippe Savary, suite à ce constat réjouissant, demande si les analyses ont été effectuées selon les anciennes ou les nouvelles normes des seuils de tolérance de teneur en chlorothalonil de l'eau potable.

Le Municipal André Jomini précise que nos sources sont exemptes de toute trace de chlorothalonil, analysées selon les nouvelles normes de seuils de tolérance. Donc, aucun souci pour la qualité de nos eaux de consommation.

La parole n'étant plus demandée, **Le Président** peut ensuite passer à l'ordre du jour proprement dit.

Ordre du jour

Point 1: Préavis 14/2019: Budget 2020

Le Président appelle et passe la parole au **Conseiller Christian Gauthier**, président de la commission des finances, pour la lecture de son rapport.

Le Président remercie **le Conseiller Gauthier** de cette lecture et passe à la lecture du budget, en ne citant que les têtes de chapitre à deux chiffres, chacune et chacun étant invité à intervenir au moment opportun. Il précise que les amendements seront traités respectivement aux chapitres 21 et 74. La discussion sera ouverte au chapitre concerné et, une fois la discussion close, vote sur la prise en considération ou non de l'amendement. Il rappelle que le vote d'un amendement laisse toute liberté de vote sur le fond du préavis.
La discussion sera ensuite ouverte sur le préavis qui sera voté, amendé ou non.

Au chapitre 21 «Impôts», chiffre 2100.4040.00 «Droits de mutation», la commission des finance propose une augmentation de revenus de Fr. 30'000.-, soit Fr. 630'000.-.

Le Municipal Eric Küng comprend la position de la commission des finances et explique comment la Municipalité traite l'information et fait son calcul, sur des chiffres qui sont ceux arrêtés en septembre, donc des chiffres qui ne sont pas définitifs. Le calcul a été fait sur la

moyenne des dix dernière années et non pas sur les quatre dernière années, avec une moyenne de Fr. 609'000.-. En conservant le chiffre de Fr. 600'000.- pour le budget sous revue car, au 30 septembre 2019, seuls 482'674.- avaient été encaissés et Fr. 496'000.- à fin octobre, alors que le budget 2020 était déjà déposé. On constate dès lors qu'il manque encore près de Fr. 100'000.- sur le chiffre défini au budget.

Le Conseiller Francis Collaud, se basant sur son expérience professionnelle, précise que le plus grand nombre de transactions immobilières se passent dans les derniers mois de l'année.

Le Municipal Eric Küng précise que, pour établir son budget, la Municipalité se base sur des chiffres et non pas sur des estimations.
La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et fait procéder au vote de l'amendement qui est accepté à une très large majorité. Il y a une abstention.
Au chiffre 2100.4013.00, «impôt complémentaire sur les immeubles», un amendement de la commission des finances propose une augmentation de revenus de Fr. 50'000.-, soit Fr. 200'000.-.

Le Municipal Eric Küng présente les même arguments que pour l'amendement précédent, le calcul étant fait sur les chiffres des six dernières années, avec un montant de Fr. 133'000.- de moyenne, ce qui justifie les Fr. 150'000.- inscrits au budget 2020. Il faut savoir qu'au 30 septembre 2019, seuls Fr. 8'600.- avaient été encaissés. Au 30 octobre, il y avait Fr. 200'000., chiffre que la Municipalité n'avait pas lors du dépôt du budget. Il se refuse à faire des suppositions systématiques.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et fait procéder au vote de l'amendement qui est accepté à une très large majorité. Il y a deux abstentions.

Le Municipal Eric Küng, s'exprime par rapport au compte 4050.00 «impôt sur les successions et donations», inscrit au budget 2020 avec Fr. 190'000.-, en diminution de Fr. 210'000.- par rapport au budget 2019, correspondant à un point d'impôt. Il justifie cela par la suppression de l'impôt sur les successions directes, rendant la perte assez difficile à estimer. C'est un impôt conjoncturel difficile à gérer, qui ne permet pas d'aller trop de l'avant lors de l'estimation, précisant qu'au 30 septembre, seulement Fr. 96'000.- ont été encaissés, sans changement au 30 octobre.

Au compte 7400.3665.02 «HLM, participation communale», un amendement de la commission des finances demande de supprimer la charge de Fr. 20'491.- inscrite au budget 2020.

Le Municipal Eric Küng précise que cet amendement est un choix de la commission des finances. La Municipalité est liée à une participation financière annuelle aux HLM, avec une détermination d'une participation ou non qui n'arrive qu'en fin d'année. Ces trois dernières années la Municipalité n'a pas été invitée à y participer, ce qui ne veut pas dire que ce sera la même chose l'année prochaine, justifiant le maintien de cette ligne au budget.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et fait procéder au vote qui est accepté à une très large majorité.

Avant de procéder au vote du budget 2020, **le Président** ouvre la discussion générale sur le préavis amendé.

Le Conseiller Roland Bucher intervient dans le rôle du postier, relayant des remarques faites par des collaborateurs communaux et pose une question fondamentale sur l'enveloppe salariale, objet très sensible, précise-t-il. Le Conseil communal a voté un nouveau statut du personnel qui, selon la Municipalité, n'allait pas changer grand-chose mais permettait un reclassement de certains collaborateurs. Or, le Conseiller Bucher a été assez sèchement interpellé par plusieurs collaborateurs de la commune (précisant au passage que cela ne concerne pas son frère), qui ont eu le désagrément d'être confrontés à la signature d'un nouveau contrat avec une baisse de salaire. Il précise que les interpellants sont des collaborateurs employés de longue date par la commune, certes sans formation supplémentaire complémentaire, mais qui auraient mérité de bénéficier d'une période transitoire, en reconnaissance envers leur travail.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard prend bonne note de l'intervention du Conseiller Bucher et rappelle que, question de politique salariale, la Municipalité a fait un effort assez important par rapport au personnel, sans revenir sur l'ensemble du nouveau statut, très balancé entre les intérêts d'un côté pour l'employeur et de l'autre côté pour les collaborateurs, notamment en termes de vacances. En termes de salaires, l'idée était effectivement de garder à terme la même enveloppe mais d'avoir une progression salariale qui soit différente, en particulier pour les nouveaux collaborateurs. Progression qui va plus augmenter avec ensuite une courbe qui va s'aplatir sur la fin de la carrière professionnelle et non pas avant la fin. Quelque chose de linéaire comme jusqu'ici, ce qui a été très largement discuté avec l'ensemble du personnel. La Municipalité a procédé, pour les grilles salariales et pour le réenclassement, à un benchmark avec un très grand nombre de communes vaudoises, a travaillé avec le Préfet et s'est entourée de professionnels pour avoir des points de comparaison en matière de salaires avec d'autres communes et collectivités comparables. Ce qui a permis de se rendre compte que la commune de Payerne était totalement dans le tir de la quasi-totalité des fonctions, sauf pour certaines qui devaient être revalorisées, ce qui a été fait, en particulier pour la catégorie des chefs de secteur. Afin de répondre au souci du point de vue salarial, le nombre de classes a été augmenté afin de tenir compte des spécificités de chacun.
L'enveloppe budgétaire de cette année a augmenté, ce qui est aussi conforme à l'objectif d'avoir un salaire cible à plus ou moins 10% et, avec les réenclassements faits, en particulier pour les jeunes collaborateurs mais aussi pour les employés dont on disait qu'ils n'étaient pas forcément en ligne par rapport au benchmark. Ainsi, chacun a maintenant un salaire cible, avec l'objectif de les ramener sur ce salaire cible si ils sont à plus ou moins 10%. Il y a donc de gros efforts salariaux qui sont faits pour ces collaborateurs, la Municipalité ayant dit que finalement, sur trois ans, l'enveloppe allait augmenter pour ensuite se stabiliser.
Par rapport aux collaborateurs évoqués par le Conseiller Bucher, Madame la Syndique souhaite volontiers en parler en bilatéral, rappelant que ceci est de compétence municipale, précisant aussi que la Municipalité a rencontré chaque collaborateur pour leur faire part du nouvel enclassement et de leur nouveau salaire. Partant de là, Madame la Syndique martèle qu'il n'y a aucune baisse de salaire. Ceci est un des points de base du nouveau règlement du personnel. Toutefois, s'il subsiste des soucis à ce sujet et des discussions au sein de la

commune, dans tous les cas l'information comme quoi certains collaborateurs auraient des baisses de salaire est une information qui est fausse, affirme Madame la Syndique.

Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan relève que, au plan des investissements, il y avait une ligne de un million de francs concernant la nouvelle zone sportive, pour 2021. Il relève que c'est un dossier dont on a peu parlé ces derniers temps, voire plus entendu parler. Dès lors, il demande si on peut donner quelques informations afin de savoir où en est cette nouvelle zone sportive.

Le Municipal Julien Mora affirme avoir repris ce dossier lors de son arrivée à la Municipalité en 2016. Un dossier qui a été bloqué après avoir été envoyé au canton pour examen préalable en 2015, suite à l'acceptation de la Loi de l'aménagement du territoire (LAT). En 2016, le canton a indiqué que le terrain pourrait être sorti du SDA en 2017 vu sa situation sur un ancien creux et que ce n'est plus une surface principale de première qualité. Échéance repoussée en 2018 puis en 2019. Après trois courriers cette année, Madame la Syndique, le Municipal André Bersier, le Municipal Julien Mora et Monsieur Ernest Bucher, chef du service des travaux (SDT), se sont rendus début novembre à Lausanne, afin de savoir où cela en était et ce que la Municipalité pouvait faire. Le canton a dit que ce serait plutôt pour 2022 voire 2023 que la zone pourrait être sortie de l'inventaire du SDA. Le rapport de gestion de l'an dernier faisait état du nombre d'hectares encore à cet inventaire et combien d'hectares le canton doit avoir de réserve et combien il en a actuellement. Il a été proposé que, plutôt qu'attendre et de passer les six hectares de la zone sportive en une fois, ce qui était prévu, il serait mieux de faire une légalisation par étapes avec l'un ou l'autre projet concret et de demander au Conseil d'Etat de pouvoir accepter une emprise sur les SDA par rapport à un projet qui serait lié à la légalisation d'une partie de la zone. Celle-ci devrait être de moins de trois hectares, afin d'éviter que la Confédération, via l'Office fédéral de l'Agriculture, n'ait à donner obligatoirement un préavis dessus. C'est ce à quoi la Municipalité travaille, dans l'espoir d'arriver au printemps 2020 avec un préavis pour un crédit d'étude pour la légalisation de cette zone, avec explication de ce qui a été fait jusqu'à maintenant avec le crédit précédent. Ainsi, le Conseil pourra choisir entre attendre que l'inventaire soit revu au niveau cantonal ou si on va de l'avant avec un autre projet plus petit, en sachant que le reste de la zone serait légalisé plus tard.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et fait procéder au vote sur le budget 2020 amendé, après avoir relu les amendements préalablement votés et acceptés.

Le préavis No 14/2019 portant sur le budget 2020 amendé est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission des finances et son président de leur travail.

Par conséquent:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis No 14/2019 de la Municipalité du 30 octobre 2019,

Ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

Article 1 amendé : d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2020 dont le résumé est le suivant :

Total des charges	Fr. 45'884'342-
Total des revenus	Fr. 45'897'520.-
Excédent des revenus	Fr. 13'178.-

Point 5: Divers

Le Président donne la parole à qui veut la prendre.

Le Conseiller Cédric Bapst revient sur l'intervention, lors de la précédente séance du Conseil communal, concernant la volonté de l'Association scolaire intercommunale d'Avenches (ASIA) de quitter l'Association du réseau d'accueil de jour (ARAJ) du district Broye-Vully, appelant les délégués communaux payernois à se concerter et intervenir lors de l'assemblée générale de cet organisme, le 6 novembre 2019. A cette occasion, le Conseiller Bapst a donc manifesté sa surprise et surtout son mécontentement, malheureusement sans obtenir l'effet escompté, à savoir que les représentants de l'ASIA n'ont pas daigné réagir et sont restés dans leur mutisme.

Le Municipal Eric Küng intervient en qualité de président de l'ARAJ, remerciant le Conseiller Bapst, pour son courrier de lecteur dans la presse et son intervention lors de l'assemblée générale de l'ARAJ. Il regrette qu'il n'y ait pas eu de suite de la part de parents notamment.

Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan rebondit sur les propos du Conseiller Cédric Bapst, le remerciant, lui et ses collègues délégués à l'ARAJ d'avoir tenu compte de ses conseils même si, malheureusement, cette démarche n'a pas abouti. Il rappelle que trois des quatre communes de l'ASIA se sont déjà prononcées pour une sortie de l'ARAJ, la dernière, Avenches, siègera vendredi 13 décembre 2019. Il fait part, lui aussi, de sa consternation et de sa tristesse et relève que ses sentiments sont provoqués par l'évident manque de fair-play dans la gestion de ce dossier par le Comité de direction de l'ASIA. Comme l'a relaté la presse, si le Comité de direction de l'ASIA était représenté pour défendre son point de vue, le Comité de direction de l'ARAJ n'a pas eu cette chance, n'ayant jamais été invité malgré les appels du pied qu'il a fait. Le Conseiller Guisolan relève et martèle qu'il y a là un énorme manque de fair-play, ce qui lui fait dire, en conclusion, que l'ARAJ Broye-Vully n'avait aucune chance dans ce dossier, malheureusement.

Le Municipal Eric Küng confirme, suite aux interventions des Conseillers Bapst et Guisolan que, ni lui en tant que président du Comité de direction de l'ARAJ, ni même un autre membre de ce comité n'ont été invités à une rencontre par le Comité de direction de l'ASIA ou par l'un ou l'autre représentant du législatif des quatre communes concernées. Il a par contre rencontré deux délégués qui sont venus demander quelques informations et ont fait un rapport. Il précise que le Codir de l'ARAJ avait envoyé aux présidents de Conseils, des informations leur précisant que, dans le préavis, des choses étaient incorrectes, avec invitation à relayer ces informations aux membres de leur Conseil communal respectif. Le Municipal ne sait pas si cela a été fait mais précise que le Comité de direction de l'ARAJ a fait tout ce qu'il a pu dans ce dossier.

Le Conseiller Stéphane Maillard s'exprime en tant que délégué au Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale de Payerne et environs (ASIPE), au sujet du futur bâtiment scolaire de La Coulaz. Le Conseil intercommunal va devoir se prononcer en janvier 2020 sur le crédit de 16,2 millions de francs pour la construction de ce bâtiment, prévu pour accueillir 320 élèves des classes primaires. Vu l'emplacement particulier de ce futur bâtiment, le Conseiller Maillard souhaite attirer l'attention sur les problématiques de l'accessibilité et du stationnement. Malgré le fait de promouvoir un accès à mobilité douce au futur bâtiment, il est important de relever que la deuxième partie du chantier, soit le démantèlement des bâtiments modulables des Rammes avec la mise en place définitive de la dépose-minute et celle des places de parc, n'est prévue que pour 2023-2024, soit deux à trois ans après l'ouverture de la nouvelle école.
Il relève que, même si une alternative a été étudiée, il y aura très probablement des problèmes de surcharge et de circulation dans ce secteur, avec les risques et désagréments que cela peut impliquer pour les personnes concernées. Pour les places de stationnement, le nombre de 27 places prévu est certes conformes aux normes mais il sera probablement insuffisant par rapport aux besoins pour un bâtiment scolaire d'une capacité de 320 élèves, de plus si l'on tient compte des besoins pour les enseignants et enseignantes, pour le personnel et les visiteurs. Il invite donc les autorités municipales à anticiper le traitement de ces problématiques et à prévoir des mesures adaptées avant l'ouverture du nouveau bâtiment.
Il souhaite également attirer l'attention sur l'état délabré de la passerelle reliant les Rammes au futur centre scolaire, alors que celle-ci deviendra un point de passage très utilisé par une grande partie des élèves. Le Conseiller Maillard souhaite que la Municipalité entreprenne son inspection afin de vérifier que les exigences de sécurité soient toujours remplies mais aussi de prévoir une rénovation complète de cette passerelle, y compris la réfection de la peinture des parties métalliques.

Le Conseiller Roland Bucher intervient au sujet de l'agrandissement du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) car, il avait été stipulé que l'accès au chantier se ferait uniquement par la partie sud. Or, il constate que lors des premiers travaux, un maître d'état est passé par le chemin de l'Aérologie puis a emprunté le chemin piétonnier en serpentin pour descendre sur la parcelle où sera construite l'extension du GYB. Il demande alors si c'est normal et si des mesures ont été prises pour éviter cela mais aussi si l'on s'est préoccupé de voir s'il y a eu des déprédations suite à l'emprunt de cet itinéraire.

Le Municipal Julien Mora répond dans un premier temps au **Conseiller Roland Bucher** par rapport à l'agrandissement du GYB, relevant qu'il n'est pas prévu et qu'il n'est pas normal que des véhicules de chantier passent par le chemin de l'Aérologie et le cheminement piétonnier. Néanmoins, le constat relevé par le Conseiller Bucher découle d'une situation exceptionnelle due aux sondages archéologiques qui ont été effectués dans le cadre de l'agrandissement du GYB et qui se sont avérés positifs. Les premiers sondages ont nécessité l'intervention d'une entreprise de terrassement pour accompagner ces fouilles archéologiques. Cette entreprise a été contrainte d'amener une machine par le haut de la parcelle puisque la route d'accès au Passage de la Blancherie n'était pas encore réalisée. Cet événement est exceptionnel, sans toutefois que la Municipalité ait été mise au courant de ce fait. Le Municipal informe par ailleurs, que les fouilles archéologiques, prévues sur douze jours, ont été arrêtées au bout de trois jours, rien de nouveau n'ayant été trouvé et que les travaux d'agrandissement ne vont pas être bloqués par rapport à cela. Pour les dégâts éventuels qui seront constatés, basés sur un relevé effectué par un bureau d'ingénieurs sur les chemins d'accès et les bâtiment avant le début des travaux. L'entreprise incriminée assumera, cas échéant, les frais de remise en état. Par ailleurs, Julien Mora informe que l'accès par le chemin de l'Aérologie et le cheminement piétonnier sera réservé uniquement aux interventions éventuelles de véhicules d'urgence durant la durée des travaux, après aménagement plus pratique de cet accès.

Le Municipal Julien Mora répond ensuite au **Conseiller Stéphane Maillard** sur le nouveau collège prévu à La Coulaz et aux problématiques soulevées par rapport à l'emplacement et au parking. Il précise que l'emplacement de ce collège a été validé par le Conseil communal lors de l'acceptation du

préavis 23/2015 concernant le plan de quartier (PQ) La Coulaz, comportant un passage relatif aux places de parc, aménagées sur l'emplacement du Pavillon des Rammes (parcelle 696) après démolition de celui-ci, à la suite de la construction du nouveau collège. Précisant qu'une solution transitoire devant être trouvée d'ici là. Il ajoute que le nombre de places de parc prévu respecte les normes en vigueur et affirme qu'il n'y en aura pas plus, respectant ainsi la tendance actuelle de ne pas promouvoir la voiture en multipliant les places de parc. Il n'est pas convaincu et se refuse à vouloir, selon une statistique parue dans la presse affirmant que 30% des parents amènent leurs enfants à l'école en voiture, mettre à disposition une centaine de places de parc et de dépose-minute, respectant ainsi la volonté tant de la Municipalité que de l'ASIPE. Il précise que la plupart des élèves viendront des quartiers des Rives de la Broye, des Sorbiers, des Berges, de la Bombazine ou des Jumelles, soit au maximum à 800 mètres de ce collège, ce qui est faisable à pied. Tout sera mis en œuvre pour éviter que les parents viennent en voiture et, bien que ce soit peut-être un peu difficile, il va falloir éduquer les parents. L'étude de mobilité était annexée à la mise à l'enquête, mentionnant divers points d'amélioration de la mobilité, de l'élaboration de différents cheminements piétonniers. La mobilité étant un point qui va être traité par la Municipalité et par la commission extraparlementaire dans sa globalité, mentionnant qu'un passage doit être sécurisé au niveau de la route d'Yverdon et de la route d'Echallens pour permettre aux enfants des quartiers de la Bombazine de pouvoir accéder à l'école avec plus de sécurité. Le Municipal est bien conscient que ce n'est pas facile et qu'il y aura des problèmes de circulation au début mais que tout sera entrepris dans l'éducation des parents, les encourageant à ce que leurs enfants se rendent à l'école à pied, à vélo ou en trottinette, le long de la Broye, en utilisant les trottoirs et que les parents ne viennent pas amener leurs enfants en voiture. Créer plus de places de parc serait, selon le Municipal Mora, une grave erreur sont on ne pourrait pas revenir en arrière par la suite. Par rapport aux enseignants, le nombre de place de parcs est normal, tous les enseignants ne devant pas forcément venir au travail en voiture. Il n'y aura pas une place par enseignant, précisant que ceux qui habitent Payerne peuvent privilégier la mobilité douce, en utilisant notamment la ligne de bus urbaine, comptant deux arrêts à moins de 200 mètres du collège de La Coulaz. Si le nombre de places de parc est jugé insuffisant, il sera aussi possible de prendre un macaron de stationnement dans un parking souterrain, à 400 mètres du nouveau collège, la Municipalité ou l'ASIPE n'ayant pas l'obligation d'offrir un macaron à chaque enseignant.

Le Municipal André Bersier reconnaît que l'état de la passerelle reliant les Rammes au centre sportif interpelle la Municipalité qui étudiera sa réfection globale, avec la présentation d'un préavis en cas de nécessité, certainement dès la fin des travaux liés à la nouvelle l'école.

Le Conseiller Stéphane Maillard se réjouit de la volonté d'entreprendre des efforts d'éducation des parents, en précisant toutefois qu'il est bien conscient que des parents n'ont, pour des questions d'organisation par exemple, pas d'autre possibilité que la voiture pour amener leurs enfants à l'école mais pense qu'il serait aussi opportun de faire un effort d'éducation des enseignants pour utiliser les transports publics et la mobilité douce. Il profite de saluer les efforts faits pour encourager et mettre en œuvre les pédibus, qui pourraient être professionnalisés, se reposer uniquement sur la bonne volonté des parents n'étant peut-être pas suffisant, souvent par manque de disponibilité des parents ou grands-parents, selon le Conseiller Maillard.

Le Conseiller Roland Bucher questionne sur l'état de l'éclairage public, notamment au centre-ville. Il a constaté depuis plusieurs mois que c'était très compliqué dans ce périmètre, notamment sur la deuxième partie de la Grand-Rue et le début de la rue de Lausanne, tout l'éclairage indirect des bâtiments ne fonctionnant pas. Il se demande si cela découle d'une volonté politique ou s'il y a négligence de la part de ceux qui sont chargés de son entretien. Il estime qu'il y a un gros problème, notamment au niveau des passages piétons qui sont actuellement très peu éclairés dans ces zones-là et sont par conséquent assez dangereux pour les piétons.

Le Municipal André Bersier reconnaît que l'éclairage public du centre-ville arrive à bout de souffle et cause des problèmes. En outre, plusieurs propriétaires ou locataires arrêtent ces lumières indirectes parce qu'elles les gênent. Afin d'améliorer la situation, la Municipalité se lance dans une étude et a déjà des pistes pour un éclairage led, plus dynamique et variable. Un préavis sera présenté au Conseil certainement d'ici le printemps 2020, pour entreprendre les travaux en mai-juin.

Le Conseiller Roland Bucher estime que c'est maintenant que l'éclairage public est très important et se dit surpris que certains propriétaires ne sont plus d'accord d'avoir un éclairage indirect, ce qui avait été mis en place et doit être respecté. Il estime qu'il faut absolument intervenir dans cette période d'hiver pour mettre cet éclairage en état, même s'il n'est pas optimal actuellement, mais au moins qu'il fonctionne.

Le Municipal André Bersier informe qu'une rencontre a eu lieu avec le Groupe E et la DGMR afin d'installer un éclairage un peu plus constant sur les passages piétons, devenus effectivement dangereux, le seul éclairage des vitrines étant insuffisant. Une réparation est en cours sur chaque passage piétons afin d'en améliorer la sécurité. Il précise que l'éclairage indirect en façade ne sera pas abandonné, les futures installations offrant un éclairage plus précis, réglable, plus dynamique et moins gênant. Il conclut en précisant que l'éclairage du passage piétons de la Grand-Rue en face du magasin Manor a déjà été amélioré.

Le Municipal Eric Küng tient à remercier le Conseil pour l'acceptation du budget 2020, aussi au nom de la Municipalité toute entière.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard remercie l'entier du Conseil communal pour la votation du budget mais aussi pour sa collaboration tout au long de l'année en faveur de l'ensemble des Payernois. Elle tient aussi à remercier toutes celles et tous ceux qui oeuvrent pour Payerne au quotidien et en particulier les collaborateurs communaux qui s'engagent sans compter pour le bien de notre ville. Des remerciements assortis de vœux pour de belles fêtes de fin d'année et le meilleur pour chacune et chacun ainsi que leurs proches en 2020.
Elle lance la traditionnelle invitation à toutes et tous, Conseillères et Conseillers, représentants de la presse et le nombreux public, à descendre à la cave de la Reine Berthe afin de partager le verre de l'amitié concluant cette dernière séance du Conseil communal de l'année. C'est le nouveau caviste communal Gilles Musy qui se réjouit d'animer cette réception par la présentation des excellents produits des vignobles communaux et de partager ce moment convivial avec les participantes et les participants, concluant malicieusement, sur incitation de son Municipal André Jomini: «...et de la bonne eau!»

Le Municipal André Bersier informe le Conseil que quelques exemplaires de la présentation des résultats de la consultation publique sur les espaces publics présentées en début de séance sont à disposition des intéressée.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie toutes et tous de leur présence, particulièrement pour l'excellente tenue des débats.

L'année 2019 arrivant à son terme, il en profite pour remercier Conseillères et Conseillers de leur engagement en faveur de la commune et souhaite à toutes et tous, en son nom et au nom du Bureau du Conseil, de passer de très belles fêtes.

Afin de respecter une tradition et marquer un état d'esprit festif, **le Président** annonce qu'il offre un présent aux membres du Conseil, cadeau qui regroupe tout ce qu'il représente, d'un côté la Suisse avec un morceau de gâteau des Grisons et d'un autre côté les Antilles avec un flacon de rhum, réunis pour le meilleur.

Le Président conclut en annonçant que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le jeudi 6 février 2020 et lève cette dernière séance de l'année 2019 à 20 h 51.

Le Président:

Jocelyn Canope

Le Secrétaire:

René Cusin

Vu et approuvé par le Bureau du Conseil

Annexe (1)

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Grand Conseil
Secrétariat général
Place du Château 6
1014 Lausanne

Conseil communal de Payerne
M. Jocelyn Canope, Président
Administration communale
Rue de Savoie 1
Case postale 112
1530 **Payerne**

Réf. : CPS/16014630

Lausanne, le 2 décembre 2019

Arrondissement de Broye-Vully – Remplacement de Mme Roxanne Meyer Keller, députée démissionnaire

Monsieur le Président,

Nous vous informons de la démission de Mme Roxanne Meyer Keller, députée de la liste socialiste de votre arrondissement, avec effet au 31 décembre 2019.

Nous vous prions de procéder sans retard à son remplacement, en suivant la procédure ci-dessous, afin que son successeur puisse être assermenté lors de la séance du Grand Conseil du 7 janvier 2020.

Le premier des viennent-ensuite de cette liste est M. Sébastien Pedroli. Il convient de vous assurer qu'il a toujours la qualité d'électeur sur le plan cantonal (domicile dans le canton) et qu'il accepte cette charge.

Si tel est le cas, vous voudrez bien :

- compléter l'extrait de procès-verbal ci-joint ;
- lui faire signer cet extrait en guise d'acceptation ;
- lui remettre le brevet ci-joint, complété par vos soins ;
- nous retourner l'extrait de procès-verbal par courrier A, dès que possible, mais **pour le 11 décembre 2019 au plus tard**.

S'il renonce à ce mandat, veuillez procéder comme ci-dessus avec le suivant des viennent-ensuite et joindre à votre envoi la déclaration de renonciation ci-jointe signée.

Dans le cas où il n'est plus électeur, il convient de procéder comme ci-dessus avec le suivant des viennent-ensuite et nous préciser, lors de votre envoi, que cette personne n'est plus éligible.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.

Le Secrétaire général

Igor Santucci

Annexes mentionnées
Copie : *Préfecture du district*

Annexe (2)

Sébastien PEDROLI
Rue de la Gare 12B
1530 Payerne

Monsieur le Président du
Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 4 décembre 2019

Commissions des finances et de naturalisation

Monsieur le Président,

Suite à la démission de Madame Roxane MEYER KELLER du Grand Conseil pour le 31 décembre 2019, je vais, en ma qualité de premier viennent-ensuite lors des dernières élections cantonales, la remplacer à partir du 7 janvier 2020.

Il apparaît ainsi que je vais, suite à cette nomination, limiter mes engagements. C'est dans ce contexte que je me permets de vous présenter ma **démission** de la Commission des finances ainsi que de la Commission de naturalisation, avec effet immédiat.

En vous remerciant de donner à la présente la suite qu'elle comporte, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Sébastien PEDROLI

Annexe (3)

Parti des socialistes et indépendants Payernois

Parti socialiste et indépendant
de Payerne
Sébastien PEDROLI
Président de Groupe
Rue de la Gare 12B
1530 Payerne

Conseil communal de Payerne
Monsieur le Président
Jocelyn Canopé
Hôtel de Ville
Rue de Savoie 1 / CP
1530 Payerme

Payerne, le 4 décembre 2019

Commissions de naturalisation et des finances

Monsieur le Président du Conseil communal,

Le Groupe PSIP a l'honneur de présenter, en remplacement du soussigné démissionnaire, Madame Catarina PINA, membre du Conseil communal, à titre de membre de la Commission de naturalisation.

En ce qui concerne la Commission des finances, le Groupe PSIP vous présentera un candidat dans une prochaine séance.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et de la suite que vous donnerez à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Président du Conseil communal, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour le Groupe PSIP
Sébastien PEDROLI, Président de Groupe

Payerne

Résultats de la Consultation populaire 2019

Synthèse

Payerne

- Mot de bienvenue
- Présentation des résultats
- Suite des travaux

Payerne

Bienvenue

- Aménagement de la Place du Marché
  - Animations ?
  - Quelle restauration pour le Café du Marché ?
  - Accès ?
- Grands projets d'aménagements
  - Projet Coop -Migros
  - Parcage et mobilité
  - Enjeux environnementaux

BD1

Payerne

Contexte

- La consultation a eu lieu entre fin juin et fin octobre 2019
- Des questionnaires, des ateliers, des rencontres spécifiques et des entretiens.
- Des enquêteurs sont allés à la rencontre de la population dans les rues commerçantes afin de recueillir les avis et remplir les questionnaires. (27 sorties - 186 h)

Diapositive 4

BD1 La consultation a eu lieu entre fin juin et fin octobre 2019. Des questionnaires ont été mis à disposition de la population, des ateliers, des rencontres spécifiques, des entretiens ont permis à un large panel de personnes de donner leurs avis sur les différentes questions autour de la Place du Marché et l'hypercentre. Des enquêteurs sont allés à la rencontre de la population dans les rues commerçantes afin de recueillir leur avis en tant qu'usagers. Le but de cette opération d'envergure : prendre en compte ces avis lors de l'élaboration des futur projets d'aménagements pour que le nouveau visage de Payerne reflète au maximum les attentes des citoyens.

Belometti Dino; 02.12.2019

BD1

Payerne

Lecture des données

Pour les données des questions 5, 6, 8 et 10 on été traitées ainsi:

- Calcul des pourcentages des l'échelle de de 1 à 6
- Pondération de l'excès (marge d'erreur de 1.5)

Diapositive 5

BD1 La consultation a eu lieu entre fin juin et fin octobre 2019. Des questionnaires ont été mis à disposition de la population, des ateliers, des rencontres spécifiques, des entretiens ont permis à un large panel de personnes de donner leurs avis sur les différentes questions autour de la Place du Marché et l'hypercentre. Des enquêteurs sont allés à la rencontre de la population dans les rues commerçantes afin de recueillir leur avis en tant qu'usagers. Le but de cette opération d'envergure : prendre en compte ces avis lors de l'élaboration des futur projets d'aménagements pour que le nouveau visage de Payerne reflète au maximum les attentes des citoyens.

Belometti Dino; 02.12.2019

BD4

Payerne

Questions 1 et 2

- **1804 questionnaires validés**
- **Environ 100 personnes rencontrées au travers d'ateliers, rendez-vous, entrevues et réunions**

Femmes	**57.40%**
Hommes	**42.60%**

Moins de 15 ans	**3.33%**
16 à 19 ans	**14.03%**
20 à 25 ans	**7.93%**
26 à 39 ans	**17.69%**
40 à 59 ans	**31.50%**
60 ans ou plus	**25.21%**

Diapositive 6

BD4 Toutes les générations sont présentes dans cette consultation.
Belometti Dino; 02.12.2019

BD3

Payerne

Questions 3 et 4

1530	89.2%
Autres	10.8%

Écolier -ère / Étudiant -e	14.75%
En formation	7.27%
Actif -ve indépendant -e	12.59%
Actif -ve salarié -e	42.32%
Retraité -e	23.07%

Diapositive 7

BD3 Presque 90% des personnes consultées habitent à Payerne.

Belometti Dino; 02.12.2019

BBD6

Payerne

Question 5

A votre avis, quelles sont les animations et activités qui devraient se dérouler sur cette place ?

Illustration des tendances, réponses en pondération sur l'échelle de 1 peu pertinent à 6 très pertinent

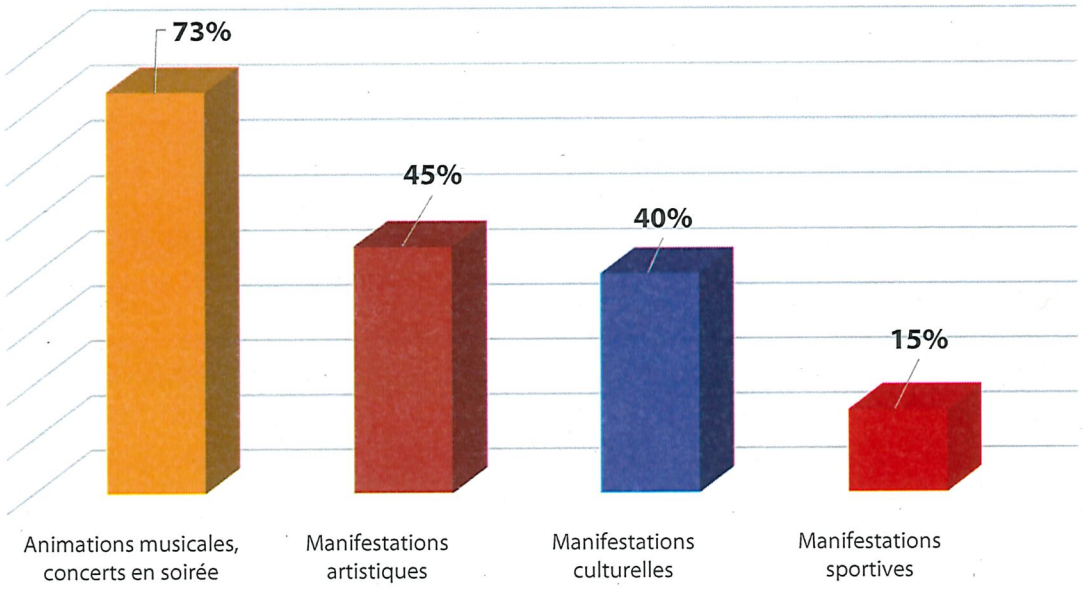

Diapositive 8

BD5 Concerts - Marchés - Kiosque à Musique – Artisans – Activités régulières
Belometti Dino; 02.12.2019

BD6 Les participants privilégient les animations musicales. Cela confirme la volonté de la mise en place d'un programme d'activités riches et foisonnantes. Cependant, il est intéressant de croiser les commentaires pour s'apercevoir que les jeunes privilégient des concerts (pas de festival) et avec un genre musical nouveau (style électro). Certains commentaires font vœux de concert- apéro d'été (style jazz), des festivals médiévaux et spécifiques avec des artisans qui montrent leurs savoir-faire. Les réponses sur les manifestations artistiques sont accompagnées par des commentaires décrivant du jonglage et art du cirque.
Les réponses sur les manifestations sportives sont mitigées. Il ne s'agit pas d'une priorité à ce stade.
Pendant des rencontres avec des groupes d'opinions et des ateliers, les participants ont exprimé la volonté d'avoir une certaine spontanéité sur les organisations des animations et un accompagnement sur les formalités (EX. POCAMA). L'aménagement d'un « kiosque à musique » est revenu à plusieurs reprises dans les commentaires et dans les suggestions des rencontres.
Belometti Dino; 02.12.2019

- les participants privilégient les animations musicales c'est pourquoi nous devrions mettre en place 1 programme riches en activité.
- les jeunes privilégient des concerts style électro
- d'autres font vœux de concert apéro style jazz
- des festivals médiévaux
- d'autres manifestation artistiques tel du jonglage et est plus risqué
- pendant les rencontres que nous avons organisées avec des ateliers l'idée de kiosque à musique c'est aussi dégagée

BD11

Payerne

Question 6

Selon vous, quelle offre en matière de restauration est envisageable sur la Place du Marché ?

Illustration des tendances, réponses en pondération sur l'échelle de 1 peu pertinent à 6 très pertinent.

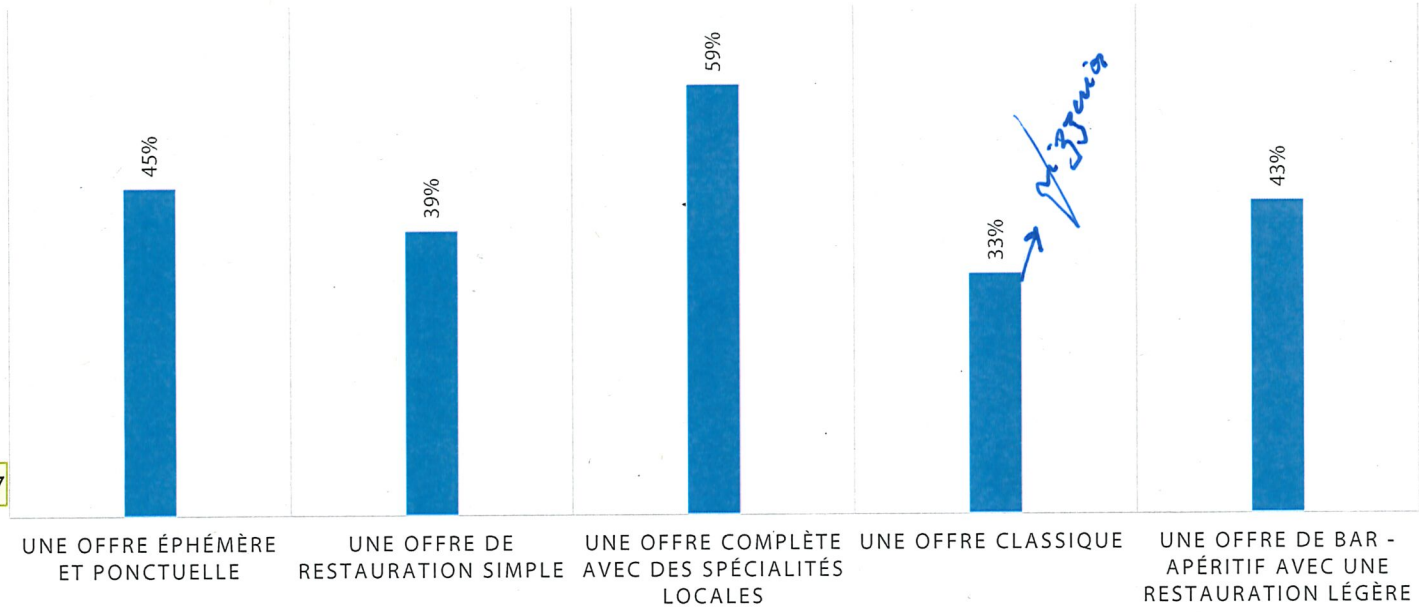

BD7

Diapositive 9

BD7 Cuisine raffinée, traditionnelle et accessible. Ouvertures régulières, samedi et dimanche compris.
Plus value pour le site touristique, une terrasse pour contempler le site. Un lieu pour les apéros en soirée avec une restauration légère.
Belometti Dino; 02.12.2019

BD11 L'offre « complète avec des spécialités » l'emporte dans les réponses mais, elle est suivie par « l'offre éphémère du style Food-truck » pendant les animations et événements. Les offres de « restauration simple et classique » sont secondaires car elles affichent plus de 30% de réponses non-pertinentes. L'offre de « bar apéritifs » talonne l'offre « éphémère ». Les deux peuvent trouver un concept similaire, mais les commentaires donnent un avantage aux Food truck qui renforcent la notion d'éphémère.
La nécessité d'un restaurant un peu plus raffiné (de ce qu'on trouve actuellement à Payerne) est très importante dans les groupes d'opinions et dans les ateliers. Le mot « bistronomique » a été entendu plusieurs fois mais, une grande partie fait référence à la cuisine de M. Huguet, raffiné, traditionnelle et accessible. Les participants rendent attentifs la Municipalité à l'ouverture d'un restaurant qu'ils souhaitent ouvert 7j. sur 7j. Ils parlent aussi d'une certaine cohérence d'avoir un site touristique avec un restaurant pour les visiteurs. (Plus-value du site)
Belometti Dino; 02.12.2019

qui serait bien sur

- l'offre avec des spécialités locales l'emporte
- elle est suivie par l'offre éphémère type Food-truck qui serait en activité avec les animations et événement qui serait programmé sur la Place du Marché
- la nécessité d'un restaurant un peu plus raffiné est importantes dans les groupes

BD10

Payerne

Question 7

Lors de la précédente consultation, des citoyens avaient envisagé la possibilité de construire un ascenseur entre la Place Paray-le-Monial et la Place du Marché.

Que pensez-vous de cette proposition ?

Géniale, je l'utiliserais tous les jours pour traverser la ville!	9.33%
Bonne idée, ceci faciliterait l'accès au futur marché pour les manifestations, pour les familles et la mobilité réduite	46.43%
Plutôt non	36.41%
Je n'ai pas d'avis	7.83%

BD8

Diapositive 10

BD8 Idéal : Créer un lien avec le site et la ville - un passage entre le CUB et la COOP – faciliter l'accès
Attention : au coûts d'exploitation ! – Lieu criminogène – esthétique entre le nouveau et le moyen âge
Belometti Dino; 02.12.2019

BD10 Surprise ! L'ascenseur monte ! Plus du 55% des réponses sont positives à l'égard de cette proposition apparue dans la première consultation et confirmée dans cette deuxième. Cependant, les avis négatifs sont souvent accompagnés d'arguments, parfois pertinents, qui attirent l'attention sur :

- les coûts de construction et de l'entretien de cette infrastructure,
- les aspects criminogènes d'une telle infrastructure en centre-ville,
- l'abus d'utilisation

les aspects de sécurité

Plusieurs personnes projetaient cette infrastructure comme un point important pour traverser la ville, une ouverture d'un accès entre le CUB et la Place Général Guisan en passant par le cœur de la Ville.
Pour terminer, l'aspect esthétique est commenté par différents participants qui craignent une nouvelle construction moderne dans un écrin du moyen âge
Belometti Dino; 02.12.2019

BD13

Payerne

Question 8

Selon vous, quels sont les principaux atouts de l'hypercentre ?

Illustration des tendances, réponses en pondération sur l'échelle de 1 peu pertinent à 6 très pertinent

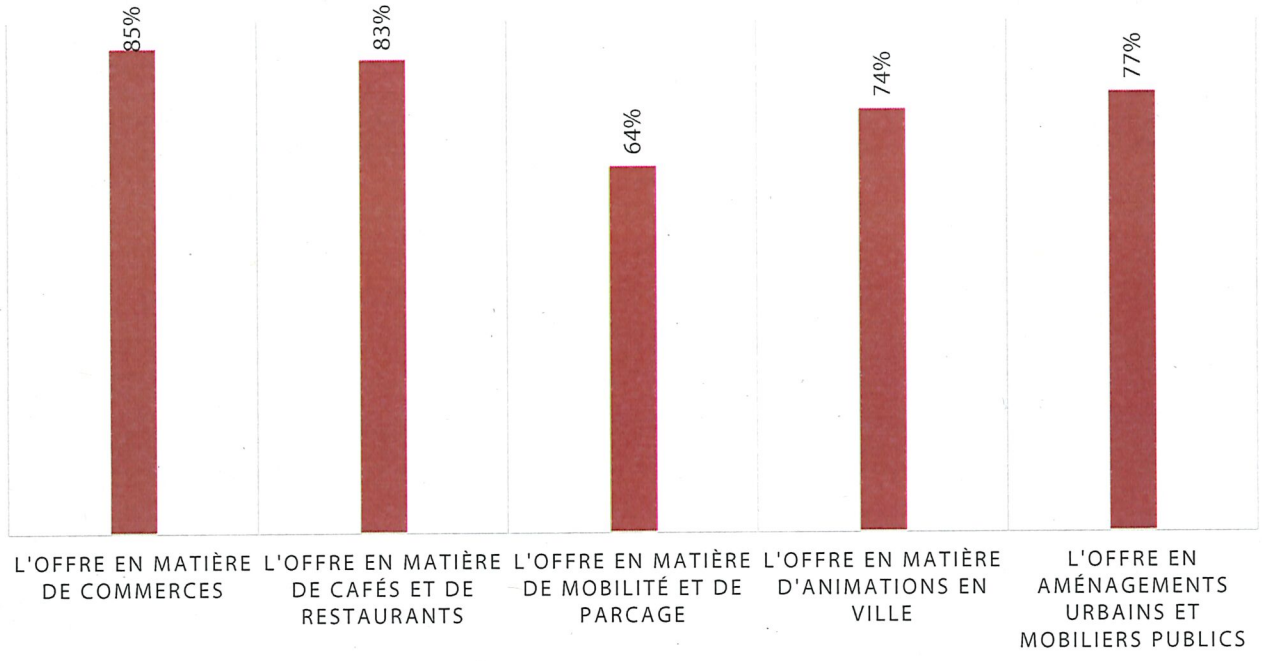

Diapositive 11

BD13 Payerne ville commerçante ! Cela est un fait et les participants ne manquent pas de le souligner. Les commerces et ses commerçants sont des partenaires indispensables pour construire l'avenir du centre-ville
Les cafés et les restaurants sont vus comme un atout malgré que dans les commentaires, les participants se plaignent de ne plus trouver de bons restaurants à prix abordables. Ils ont également le sentiment d'être envahis par de la restauration rapide « Fast Food ».
La fermeture prochaine du café du Cerf a été commentée en suscitant des inquiétudes sur l'avenir de la gastronomie locale.
La mobilité et le parcage reviennent en force. Plus 35% des participants se disent insatisfaits. Les commentaires décrivent des bouchons le soir et une prolifération de voitures mais ils ont le sentiment d'un manque de parking au centre-ville.
Belometti Dino; 02.12.2019

BD16

Payerne

Question 9

Selon vous, quelles sont les principales faiblesses de l'hypercentre ?

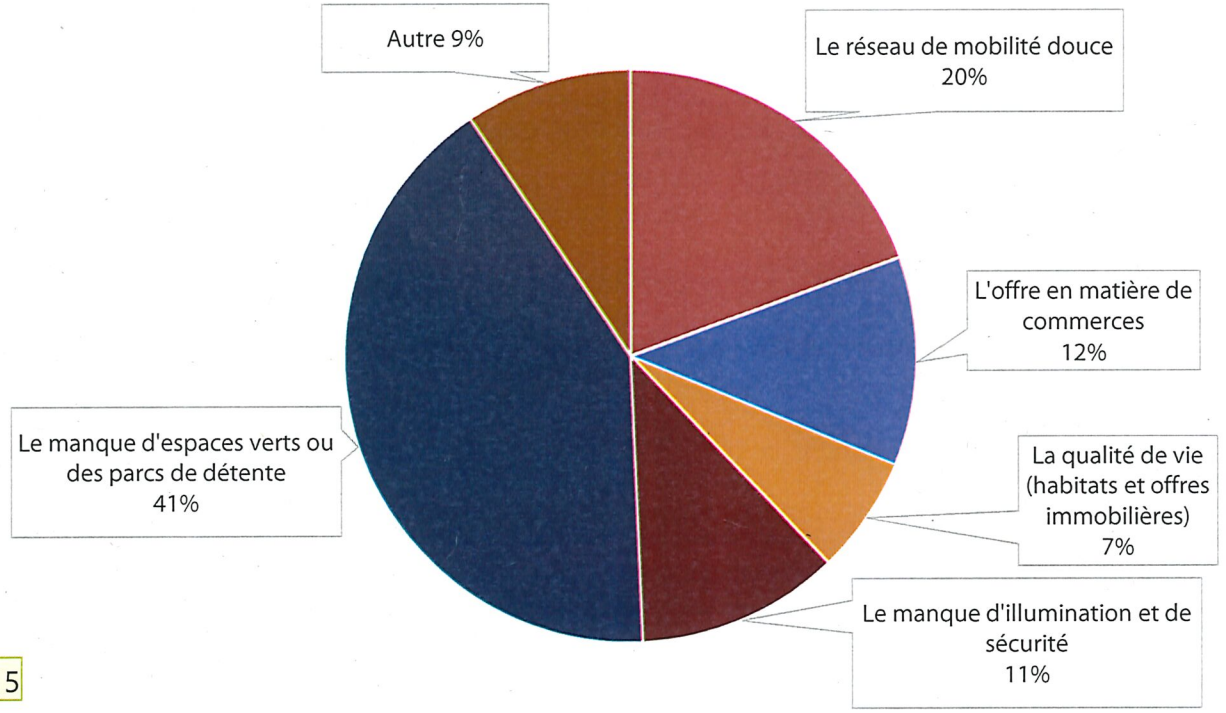

BD15

Diapositive 12

BD15 Manque d'espaces verts - le bus – une zone de rencontre à la Grand 'Rue !
Belometti Dino; 02.12.2019

BD16 La majorité des participants demandent plus d'espaces verts et parcs au centre-ville. Dans les commentaires, nous trouvons un engouement pour la création d'espaces verts, « la vague verte » présente au niveau mondial à un impact dans les commentaires et toutes les classes d'âges y sont représentées.
Belometti Dino; 02.12.2019

BD19

Payerne

Question 10

Selon vous, quelles sont les priorités pour développer le potentiel de ces territoires ?

Illustration des tendances, réponses en pondération sur l'échelle de 1 peu pertinent à 6 très pertinent

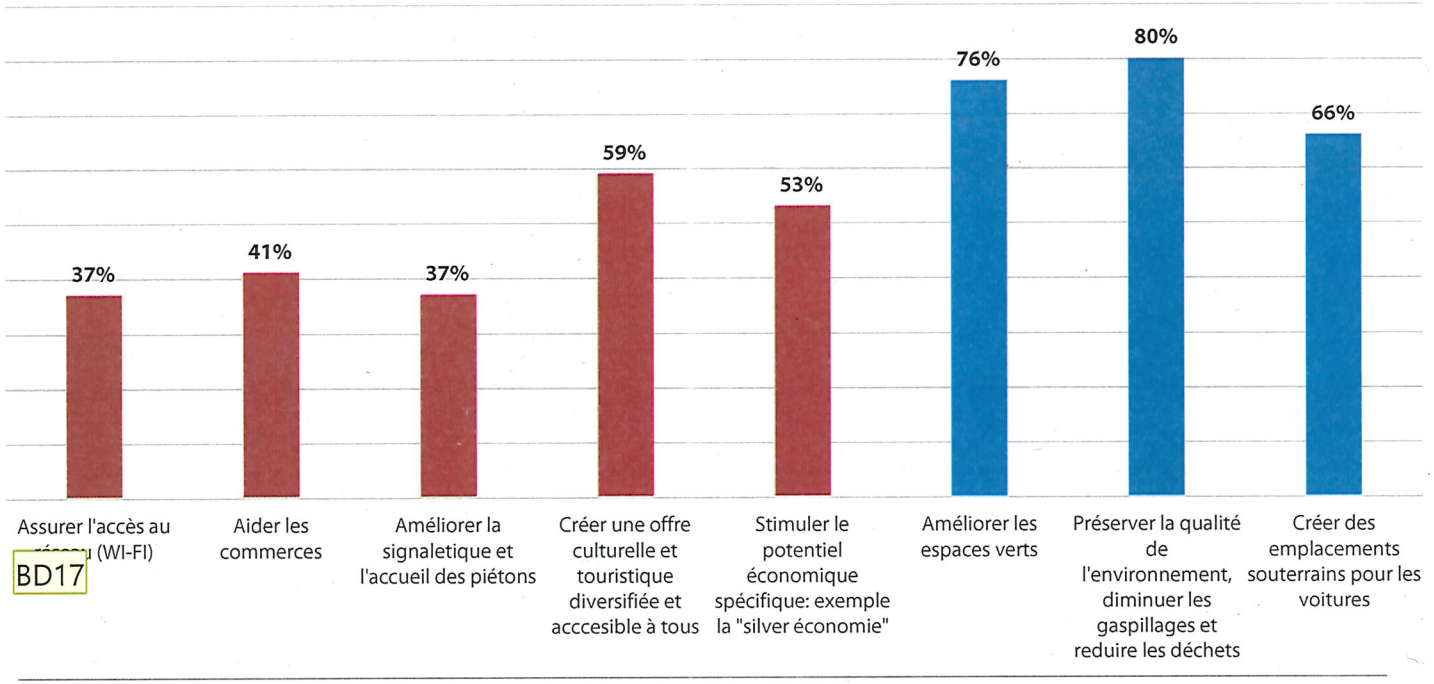

BD17

Diapositive 13

BD17 Vague verte, verdir la ville ! Veillez aux gaspillages et réduire les déchets
Des parkings couverts notamment à la Place de la Concorde - Zones 20Km/h ou 30Km/h
Belometti Dino; 02.12.2019

BD19 L'actualité a eu un impact sur la consultation ; Envie du vert ; Envie de préserver l'environnement !
Dans les commentaires, on retrouve le désir de verdir la ville, de se retrouver à boire l'apéro en musique. C'est un fait de société. Aujourd'hui, le temps libre prend une place très importante. De plus, les nouvelles générations privilégient la qualité de vie à la réussite professionnelle ou les aspects classiques des générations précédentes.
La création d'un emplacement souterrain pour un parking ou en général, la création d'un parking collectif avec une forte capacité, a été plébiscité. Actuellement, avec la création d'un projet (Coop Migros) ou le récent sondage d'Orllati sur la Place de la Concorde, les discussions ressortant de ces projets sont les suivantes : les commerçants réclament des places de parc et une autre partie de la population demande moins de voitures en centre-ville.
L'abaissement de la vitesse en centre-ville (Grand 'Rue et Rue de Lausanne) a été à plusieurs reprises abordé avec des exemples d'autres villes. 20Km/h, 30Km/h sont des propositions qui ont été énoncées pendant des entretiens et des ateliers. Cependant, il n'y pas de certitude sur l'impact des changements sur la circulation, prioritaire, espace publique, ligne de bus, ... Des études complémentaires sont souhaités par la population en matière de mobilité.
Sur l'ensemble des réponses données pour la « stimulation d'une économie spécifique » (exemple 3ème âge), il est intéressant voir que les réponses proviennent de plusieurs classes d'âge, nous pouvons constater une certaine solidarité dans la société payernoise.
Belometti Dino; 02.12.2019

Payerne

Question 11

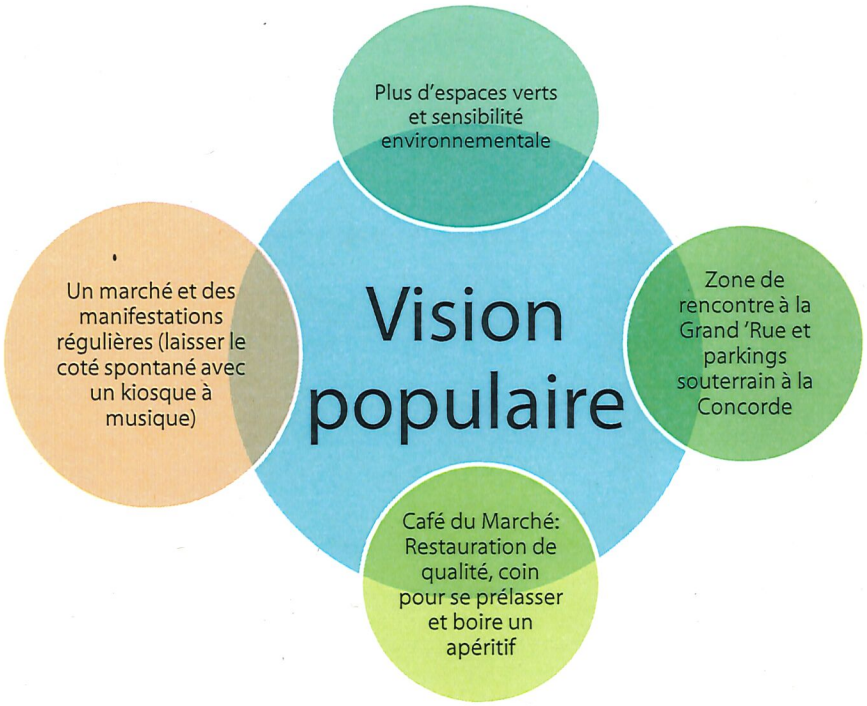

BD21

Payerne

Commissions extraparlementaires

1ère commission extraparlementaire
Thèmes traités : aménagement du Café du Marché et accès à la Place du Marché
Durée : 3 séances en 2 mois dès janvier 2020

2ème commission extraparlementaire
Thèmes traités : animations de Noël sur la Place du Marché
Durée: 2 séances en 2 mois dès février 2020

3ème commission extraparlementaire
Thèmes traités : Mobilité et paquage
Durée: 3 séances en 2 mois dès février 2020

Diapositive 15

BD21 La 1ère commision sera tenue informé des travaux du GT Parking et circulation

Belometti Dino; 02.12.2019

BD21

Payerne

Commissions extraparlementaires

Composition:

- trois représentants des partis du Conseil communal
- un représentant de la Société Industrielle et Commerciale (SIC)
- un représentant de la Société de Développement (SD)
- un représentant de l'office du tourisme
- trois représentants de la société civile
- deux municipaux (présidence des commissions)
- Chef de service, participation à titre consultatif

Gestion du secrétariat par l'administration

Diapositive 16

BD21 La 1ère commision sera tenue informé des travaux du GT Parking et circulation

Belometti Dino; 02.12.2019

Payerne

Restitutions des réflexions

Avril - Juin 2020:

Restitutions des Commissions extraparlementaires

Payerne

Merci de votre attention.